

Décision Municipale n°.03/2023/DM/C.NKMT/SG du 23 JUIN 2023 Portant attribution de l'appel d'offre national ouvert en procédure d'urgence n°001/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 du 03/05/2023 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Nkolmetet centre (lot 1) et à l'école publique d'Oveng (lot 2). Montant Prévisionnel 16 500 000 frs CFA par lot.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu** la constitution ;
- Vu** la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023
- Vu** le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;
- Vu** le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur **ENGAMBA Emmanuel Ledoux** aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
- Vu** l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu** l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
- Vu** la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;
- Vu** la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;
- Vu** la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.
- Vu** le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023

Vu *le rapport de la sous-commission d'analyse des offres*
 Vu *La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet*
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Les Etablissements : **Samary & Cie Sarl** et **MNH Sarl** sont retenus comme adjudicataires de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée, de la manière suivante.

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant lu (Frs CFA)	Délais
construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Nkolmetet centre (lot 1) dans la Commune de Nkolmetet	Samary & Cie Sarl	16 295 753	03 mois
Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique d'Oveng (lot 2) dans la Commune de Nkolmetet	MNH Sarl	16 493 587	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- Préfet/NS/Mbyo ;
- DDMINMAP/NS/Mbyo
- DD/MINDEVELL/NS/Mbyo
- ~~DD/~~NS/Mbyo
- Président CIPM/Nkmt
- Attributaire
- Affichage
- Chrono/Archives
- ~~Chrono/Archives~~ C E V

Nkolmetet, le 23 JAN 2023

Le Maire,



*Mme Josephine Solange
Anaba Mbarga*